



Extrait du ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE

<http://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article943>

Pour un collège public à Beaupréau (Maine et Loire)

- Cahiers d'exigences -



Date de mise en ligne : mardi 2 décembre 2014

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Pour un collège public à Beaupréau (49)

Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges.

L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau.

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire : C. G. T. Educ'Action - DDEN - FCPE - FOL- Francas- FSU - JPA - LDH- OCCE - SNEP - SNES - SNESUP- SNUipp -Solidarité Laïque - Sud-Education- UNSA Education-

Le CDAL 49 : DDEN, FCPE, UNSA Education

Lettre à madame la Ministre de l'Education nationale

Pour un collège public à Beaupréau.

Madame

Dans le Maine et Loire, depuis plus de quarante ans des citoyennes et des citoyens se mobilisent pour qu'une cité scolaire publique (lycée et collège) soit créée à Beaupréau, coeur des Mauges rurales. Très longtemps, Ils se sont heurtés au refus du Conseil régional des Pays de la Loire et du Conseil général de Maine et Loire, l'un et l'autre de droite.

Ces assemblées partisans, reniant leur credo de libre choix de l'école, voulaient préserver l'hégémonie de l'enseignement privé.

Un nouveau Conseil régional à majorité de gauche a souhaité plus de justice dans le domaine scolaire et répondre aux aspirations de nombreux parents. Il décida la création d'un lycée à Beaupréau. Il ouvrira en 2015.

Le Conseil général de Maine et Loire (toujours de droite), pressé par les associations de parents d'élèves et les collectifs laïques, pour faire bonne mesure, opta pour une ouverture de principe sous conditions (au moins 750 élèves dans les deux collèges publics des cantons voisins et au moins 250 élèves dans les trois collèges publics). Sa majorité pensait que ces critères étaient une gageure. Ils se sont trompés. Ils sont atteints et même dépassés. Alors elle les modifie (850 élèves au lieu de 750). En même temps, plus insidieusement, elle rattache des écoles publiques à un collège de Cholet pour diminuer l'effectif d'un collège public d'un canton rural voisin dont la surcharge était un des critères retenus justifiant le collège public de Beaupréau.

Cette nouvelle manoeuvre, présentée hypocritement au nom de la rationalisation de la carte scolaire de l'enseignement public a toujours le même objectif : préserver l'hégémonie de l'enseignement privé. Elle vise, en effet, à renforcer l'attractivité de ses collèges de proximité auprès de certains parents réticents à envoyer leurs enfants vers la ville. Et, du même coup, elle prive Beaupréau d'un collège qui alimenterait un lycée public concurrent de ceux que gèrent, sur place, l'association Dom Sortais et le diocèse.

Pour un collège public à Beaupréau (Maine et Loire)

Il est évident que le Conseil général qui s'est constamment montré hostile à la construction du lycée public des Mauges ne veut pas, pour des raisons partisanses, un collège public à Beaupréau.

Madame la Ministre de l'Education nationale, vous vous devez d'appliquer les articles L211-3 et R211 du code de l'Education pour imposer le collège public de Beaupréau. Des voeux votés au Conseil départemental de l'Education nationale le demandent. En cela, vous respecteriez la promesse de Vincent Peillon faite au nom de François Hollande pendant la campagne de l'élection présidentielle.

S'en remettre au Conseil général pour la construction du collège public, c'est, en l'occurrence, dans le cadre de la concurrence scolaire, privilégier objectivement l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public dans la région des Mauges.

Signez la pétition par le lien suivant :

http://www.petitions24.net/pour_un_college_public_a_beaupreau

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire : C. G. T. Educ'Action - DDEN - FCPE - FOL- Franca Contacter l'auteur de la pétition